

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2021 à 18H30**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 23 novembre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Atlantique DE LAVERNAY à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Tony BERNARD
Ghislaine DUBIEN à Christiane SAMSON
Michel GONIN à Rachel BOURNIER
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Sylvain HERMAN à Claude GOUILLON-CHENOT
Taya ADJIMI à Hélène BOUDON
Didier STURMA à Isabelle FUREGON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Éric BOUCOURT, Régine BEAL, Tahar BOUANANE.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA RÉGIE SPANC DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

38

Suppléants ayant voix
délibérantes :

...

Conseillers représentés :

13

Total votants :

51

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1, R.1412-1, L.1413-1, L.2221-1 à L.2221-14, R.2221-1 à R.2221-17, R.2221-63 à R.2221-94, L.2224-7 et L.2224-8 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 33 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02557 du 27 décembre 2017 portant modification des compétences de la Communauté de communes « Thiers Dore et Montagne » ;

Vu les statuts de la régie « Régie SPANC Thiers Dore et Montagne » déterminant son organisation administrative et financière, approuvés par la délibération du Conseil Communautaire du 8 novembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20190912-03 du 12 septembre 2019 approuvant le règlement du service de vidange des installations d'assainissement non collectif.

Considérant qu'il convient de modifier l'article 1 des statuts de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne afin d'intégrer la Commune de CHARNAT au périmètre du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant qu'il convient également de modifier l'article 2 du règlement du service de vidange de la Régie SPANC de Thiers Dore et Montagne afin de permettre la réalisation des vidanges sur la Commune de CHARNAT.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification des statuts de la « Régie SPANC Thiers Dore et Montagne applicable à compter du 1^{er} janvier 2022, et annexés à la présente délibération.
- **Approuve** la modification du règlement du service de vidange de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne annexé à la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 51

Conseillers présents : 38

Représentés : 13

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51

Pour : 51

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

